	_	
,	=	
2	>	•
Ļ	ζ	
ċ	٣	)
9	Ξ	֡
	CLEANING THE PROPERTY OF THE P	
	٩	ļ
	È	
÷	Ξ	
-	٤	
1	ā	,
1	9	2
-	٤	
1	ç	ļ
	`	
1	٩	į
-	Ē	
	ξ	
i	ā	j
7	Ξ	
	=	
4	_	,
	ζ	
	č	
1	ב	1
	ž	
	ë	2
	a	1
7	Ē	5
1	2	
	ž	_
1		j
(	_	١

Prénom :	
Nom :	
Adresse postale :	CIBTP NORD-OUEST 58, allée du Québec CS 30905 76237 Bois-Guillaume Cedex
Téléphone portable :	
Mail :	
Identifiant CIBTP :	
Demande de paiement indemnie Madame, Monsieur,	té de congés payés 2025 acquis entre le 01/04/24 et le 31/03/25.
Je suis actuellement	
Je vous saurais gré de bien voulo	oir procéder au versement de l'indemnité de congé correspondante.
n'est pas expirée (campagne 202	idemnisation correspondant à des congés dont la période de prise 25) et / ou dont la période n'est pas ouverte (campagne 2026). Par e paiement entrainera l'absence de tout autre versement d'indemnité.
Fait à	le/
	Signature :
Votre caisse	

## à portée de main à tout moment

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer la gestion des régimes congés payés et/ou chômage intempéries. Ces données sont conservées pendant la durée de votre affiliation, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, rendez-vous sur le site internet de la caisse <a href="www.cibtp-no.fr">www.cibtp-no.fr</a> « Protection des données personnelles ».

Pièces à joindre :

Créateur d'Entreprise : l'extrait Kbis de moins de 3 mois

Retraité : l'attestation de la caisse de retraite

Etudiant / Formation : le certificat de scolarité / de formation CDI hors BTP : la copie du contrat de travail hors BTP

Demandeur d'emploi : le courrier d'ouverture de l'aide au retour à l'emploi indiquant le nombre de jours de différé

d'indemnités compensatrices de congés payés (copie intégrale).

Inaptitude / Invalidité : la copie du courrier de licenciement, l'attestation de paiement d'indemnité journalière de la

CPAM couvrant la période d'arrêt, l'avis d'inaptitude de la médecine du travail ou

l'attestation d'invalidité de la CPAM